

LA CORSE

PAR MGR. L'ÉVÊQUE D'AJACCIO.

(Voir les numéros 7 et 8.)

II. Le Clergé de la Corse.

On n'a pas craint de lire que le clergé de la Corse n'est point à la hauteur de sa mission ; que la plupart de ses membres sont inférieurs en mérite aux plus modestes instituteurs sortis des écoles normales ; et afin de se donner les apparences de narrateur consciencieux, on a prétendu s'être convaincu par soi-même que leurs prédications ne sont que de simples paraphrases de quelques textes mal choisis des livres saints.

Vous sentez, Messieurs, tout ce que de pareilles imputations ont de blessant pour mes frères, et vous comprenez que le devoir impérieux d'un évêque, dans ma position, est de protester hautement. Grâce à Dieu, je suis en mesure de prouver que jamais accusation ne fut plus gratuite.

Si le clergé corse était déchu de la hauteur de mission, ce serait parce qu'il manquerait de science ou de vertu. Or, j'ose affirmer qu'il ne manque ni de l'un ni de l'autre.

Comme évêque, pour l'acquiescement de ma conscience et aussi pour ma satisfaction personnelle, j'ai dû m'assurer de la science de mes frères et pourvoir en même temps aux moyens de mettre en honneur et de fortifier de plus en plus dans mon diocèse les études ecclésiastiques. Pour atteindre ce but, d'une part j'ai ouvert des séminaires, et d'autre part j'ai adopté la mesure que voici. Dès mon arrivée, j'ai établi des concours où tous les frères étaient appelés à venir rédiger sous mes yeux une dissertation suffisamment développée sur divers points du dogme, de la morale et de l'Écriture Sainte. Ces concours se renouvelaient tous les ans, et nul n'est admis à occuper un poste ou à obtenir de l'avancement s'il n'y est intervenu et s'il n'y a fait preuve de capacité. Les matières ne sont pas fixées d'avance : c'est au moment de la composition que le thème est donné. L'épreuve par écrit m'a paru la plus propre pour me fixer sur le degré d'instruction des sujets appelés au service des âmes ; et sur le zèle de chacun à s'avancer dans la science ecclésiastique. Or, je possède un bon nombre de compositions de ce genre. Je prie les détracteurs de mon clergé de venir les consulter avant d'affirmer, comme ils l'ont fait si légèrement, que la plupart de ses membres sont inférieurs en mérite aux modestes élèves des écoles normales.

L'amour de la science ecclésiastique a toujours distingué le prêtre corse. Si on avait voulu lui rendre justice, loin de lui reprocher de négliger les études théologiques, on aurait avoué qu'il a l'ambition de s'y avancer ; on eût rappelé les titres glorieux de l'ancien clergé ; on aurait distingué dans le clergé actuel des prêtres recommandables par leur doctrine autant que par leur vertu, et on se serait fait un devoir de citer des noms. Moi-même, si je ne craignais de froisser la modestie des uns et d'éveiller en d'autres les susceptibilités de l'orgueil, je me ferais un vrai plaisir de suppléer au silence de notre accusateur.

Vous savez pourquoi l'on taxe notre clergé d'ignorance ? Je vais vous l'expliquer. Les continentaux qui habitent la Corse et auprès desquels viennent s'inspirer nos voyageurs, ne sont pas toujours eux-mêmes en position de nous bien connaître. Ces messieurs ne nous voient point à l'œuvre ; ils ne viennent ni nous entendre ni nous consulter ; peu familiarisés d'ailleurs avec l'italien, ils n'en savent pas assez pour apprécier les beautés de cette langue dans la bouche des orateurs chrétiens. Ajoutez qu'ils ne sont pas tous passés maîtres en science théologique, et que la plupart sont convenus avec eux-mêmes de trouver de mauvais aloi tout ce qui n'est pas rigoureusement français. Ces causes réunies les rendent fort peu compétents pour nous juger et les font nécessairement tomber dans une infinité de méprises.

Non contents de refuser à mes frères de leur état, les détracteurs du clergé corse lui contestent l'ascendant et l'influence de la vertu.

Je repousse au nom de mon clergé cette flétrissure. Avons-nous donc fait tant de mal à la France, pour qu'il y ait des hommes qui se flattent de la servir en nous humiliant de la sorte ? Heureusement Dieu n'a pas fait un secret pour lui seul des vertus de l'ordre sacerdotal. Je connais mes frères, et je puis, comme évêque, leur rendre témoignage. Je ne nie pas, Messieurs, qu'il ne puisse y avoir et qu'il n'y ait dans le monde, en Corse comme ailleurs, quelque mauvais prêtre. Toutes les institutions où se mêle l'élément humain sont sujettes à faillir. Après cela, je dois, pour l'honneur de mon clergé, signaler trois faits importants : le premier, c'est que le nombre des coupables, loin d'être plus grand, est proportionnellement moindre dans la Corse que dans les meilleurs diocèses de France ; le second, c'est que les malheureux qui ont été frappés de censure, si l'on en excepte un seul, n'ont pas donné ces scandales affreux de cynisme et d'apostasie qui ont de temps en temps désolé le cœur des évêques sur le continent. Le troisième, enfin, c'est que les réformes que j'ai dû établir dès le début de mon épiscopat, n'ont rencontré aucun opposant parmi les membres de mon clergé, quoique ces réformes fussent de nature à blesser l'amour-propre et à compromettre les intérêts de plusieurs. Ces trois faits, Messieurs, que je suis en mesure de constater, prouveraient à eux seuls, contradictoirement aux affirmations de M. Blanqui, que mon clergé n'est rien moins qu'au-dessous de sa mission.

Vous le dirai-je, Messieurs ? quand je réfléchis à ce long drame de vicissitudes et de calamités qu'offre l'histoire de la Corse et de son clergé ; quand je songe que cette île malheureuse a été pendant des siècles constamment dévastée par la guerre, opprimée par le despotisme ou déchirée par l'anarchie, et que les gouvernements qui se sont succédés en France, depuis le Consulat jusqu'en 1830, l'ont tous oubliée ; lorsque je considère enfin toutes les causes de relâchement dans la discipline et dans les études ecclésiastiques que devaient amener ces temps de désastres, d'oppressions et d'agitations intestines, j'admire mon clergé, et je bénis Dieu, qui l'a eu si visiblement sous sa garde. Un moment la somme de tous ces maux pesa sur la France. L'orage qui éclata en 1793 fut formidable, je l'avoue, et la tempête affreuse. Mais aussi que de naufrages ! La Corse dut ressentir toutes les secousses qui ébranlèrent la mère-patrie. Ce fut pour elle comme un renouvellement de ses anciennes épreuves. Cependant son clergé sut résister avec plus de bonheur que le clergé français, et compte proportionnellement moins de défactions dans ses rangs. Je ne sais vraiment pas, Messieurs, si tout autre diocèse, éprouvé comme le fut le nôtre, aurait pu se féliciter, au sortir de ces longues tourmentes, de retrouver encore tant de foi dans son peuple et de vertu dans son clergé.

Quand la vertu ne serait par un devoir sacré pour le clergé de notre île, j'oserais presque dire sa position lui en ferait une nécessité. Le prêtre corse trouve en effet dans l'opinion publique, plus sévère chez nous que partout ailleurs, une force extérieure qui le protège, indépendamment de ses propres instincts et de la grâce de son caractère, contre tout ce qui pourrait le corrompre et le dégrader.

Vous ne l'ignorez pas, Messieurs, ce qui dégrade l'homme et le corrompt, c'est l'amour désordonné de l'or, des plaisirs et des honneurs. Or, l'opinion publique et les mœurs de l'île tiennent le prêtre en garde contre cette triple plaie de l'humanité. Le prêtre et surtout le pasteur qui chez nous se laisserait gagner par la tentation des richesses, se verrait à l'instant flétri et déconsidéré pour jamais dans l'esprit de ses paroissiens. Pourquoi cela, Messieurs ? Parce que chez nous la générosité, l'hospitalité, comme je le dirai plus bas, sont des vertus pour ainsi dire nationales, des qualités dont la Corse s'honore par-dessus tout, et que le scandale d'un pasteur avare au milieu d'un troupeau généreux est une énormité qu'on n'y saurait tolérer. Ainsi, alors même que le prêtre ne se porterait pas de bon cœur à l'esprit de désintéressement qui doit l'animer, il serait obligé, par sa position, de se montrer désintéressé, en faisant, comme on doit, de nécessité vertu.

Le prêtre corse n'est pas moins protégé contre les plaisirs coupables, et placé à cet égard dans l'heureuse obligation d'être vertueux par l'horreur qu'inspire au peuple toute atteinte portée à la vertu d'autrui. Malheur au misérable qui s'oublirait au point de faire des victimes de sa passion ! sa faute ne tarderait pas d'être lavée dans son sang. On vous l'a dit, Messieurs, la vengeance est terrible parmi nous. Mais ce que vous ignorez peut-être, c'est que la plupart des maux qu'elle a produits ont eu pour première et principale cause l'honneur des femmes outragé. Vous le voyez donc, quand la conscience n'imposerait pas au prêtre l'obligation de la vertu, l'instinct de sa conservation suffirait pour le détourner du crime.

L'ambition, devenue impossible désormais, en France, aux membres du clergé, l'est encore plus, si je puis m'exprimer ainsi, pour le prêtre corse. Il n'a lui, qu'une ambition possible, dans la condition où le place la Providence et sous le poids des préjugés dont son pays est victime, c'est l'ambition du zèle, l'ambition de faire le bien, de se rendre utile, de mériter l'approbation de Dieu et le sursis de ses supérieurs.

Permettez-moi, Messieurs, de vous citer un trait qui achèvera de vous réconcilier avec le clergé de la Corse. Un malheureux prêtre de notre île, frappé d'interdit en 1830, se trouvait à Paris en proie à toutes les horreurs de la misère. Châtel l'apprit : c'était le moment de ses gloires impies. Le novateur, comptant sur une conquête facile, vint offrir de l'or à cet infortuné, pour l'engager à s'attacher à lui. Le pauvre prêtre, en qui la foi n'était pas éteinte, eut horreur d'une telle proposition. Je ne saurais vous rendre l'énergie que lui inspira avec laquelle il repoussa le tentateur et son or. « Ah ! plutôt me jeter dans la Seine, s'écria-t-il, que d'accepter vos secours au prix d'une apostasie ! » Il refusa l'or pour sa foi, et Dieu l'en récompensa par la grâce du repentir, qui lui valut, après des épreuves suffisantes, la réhabilitation sacerdotale. Voilà le prêtre corse, même dégradé et interdit. Pensez-vous, Messieurs, qu'il ressemble le moins du monde au portrait que nos voyageurs en ont fait ?

La suite à un prochain numéro.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et toute nature d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières : le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant que d'acheter ailleurs. J. Bte. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

Avis.-TOUTES personnes ayant à leur soit ou possession aucuns ARGENTS, MARCHANDISES, BIENS-MEUBLES, ou EFFETS qui auraient ci-devant appartenu à des Emigrés maintenant MORTS, ou appartenant maintenant à des Emigrés MALADES, sont par les présentes requises de les livrer sans délai au Soussigné, qui a dûment été autorisé par Son Excellence le Gouverneur-Général EN CONSEIL, en date du 25 octobre courant, à recevoir ces Argent, Marchandises, Biens-Meubles et Effets. JOS. CARY, DÉP. INSPECTEUR GÉNÉL. Montréal, 25 octobre 1847.—3i.

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT. EXTRAIT 1er. avril 1847. BALANCE due ce jour aux Déposants, tel que montré par État, £29350 3 9. 31 juillet. Montant déposé du 1er. avril à ce jour, £41477 18 6. Montant retiré, 21410 13 6. Balance due ce jour aux déposants, £49417 8 9. Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier. Bureau de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District, No. 46, Grande rue St. Jacques.

ARCHITECTURE. CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

AVIS.

PHARMACIE CANADIENNE.

Rue St. Jean, No. 24.

QUEBEC.

Le Public rencontrera à la PHARMACIE CANADIENNE du Soussigné, en sus des avantages des prix et de la qualité des remèdes, un plus grand encore, celui de sa QUALITÉ DE MÉDECIN, qui est une garantie de l'appropriation des remèdes et des directions qu'il donnera à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance ; avantage que n'offre NUL AUTRE ÉTABLISSEMENT en ce genre à Québec et qui est cependant le point le plus important en Médecine.

Il a maintenant en son Etablissement un GRAND ASSORTIMENT

DE MÉDECINES, DE REMÈDES À PATENTES, DE DROGUES À TEINTURES, DE PARFUMERIES FRANÇAISES, ANGLAISES, ET DE SA PROPRE FABRIQUE.

Et aussi :—

DES BATTERIES ELECTRO-MAGNETIQUES, ET DES BOITES DE REMÈDES HOMÉOPATHIQUES, ETC., ETC., ETC.

Le tout à des prix réduits ; et à cinq par cent d'escompte pour chaque achat au-dessus de deux louis argent comptant.

O. GIROUX, M. D.

PHARMACIEN, ETC. QUÉBEC.

19 Octobre 1847.

L'ORIENT,

OU VOYAGE

EN ÉGYPTE, EN ARABIE, EN TERRE-SAINTE, EN TURQUE ET EN GRÈCE.

PAR M. L. GINGRAS,

Prêtre, Membre du Séminaire de Québec.

CET ouvrage en deux volumes in-octavo formant plus de MILLE PAGES est maintenant prêt et sera livré immédiatement aux souscripteurs, à domicile. Ceux de la campagne sont priés de préparer le montant de leurs souscriptions ; l'ouvrage leur sera transmis ou ils pourront se le procurer de suite en s'adressant à M. G. N. GOSSELIN, agent pour Montréal, No. 96, rue St. Urbain, ou à l'Évêché. Les personnes qui n'ont pas souscrit pourront s'en procurer, en s'adressant de suite à MM. FABRE et Cie., vu qu'il n'en n'a été frappé qu'un très-petit nombre d'exemplaires au-delà de ceux qui ont été retenus d'avance. Montréal, 8 octobre 1847.—qj.

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé, ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE.

Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortent de leur échoppe. Enfin ils font tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront. CHAPELEAU ET LAMOTHE. Montréal, 14 sept. 1847.

PENSIONNAT

DES DAMES DU SACRÉ CŒUR.

LES DAMES DU SACRÉ CŒUR, à St. Jacques de l'Acadian, désirent informer le public qu'elles ont ouvert de nouveau leurs Classes le premier de septembre. Ces Dames enseignent toutes les branches de l'Éducation nécessaires ou utiles aux jeunes Demoiselles ; telles que la lecture, l'écriture, la grammaire, la géographie, l'arithmétique, la musique, le dessin, la couture, etc. etc. Quant au troussseau, on peut savoir les particularités en s'adressant à leur couvent. La pension est de £12 10 0. 17 septembre 1847.—um.

ACADEMIE

POUR LES JEUNES DEMOISELLES

QUI sera ouverte à St. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SŒURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles qui dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation de nos enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise ; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel Établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêtes à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience ; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits ; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le troussseau, on n'exige rien en particulier ; cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce sujet.

On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois ; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre vacance accordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, à la fin de juillet, ou au commencement d'août.

À la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public et des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès. St. Jean, août 1847.

PROSPECTUS.

MEMOIRES HISTORIQUES

L'ÉGLISE DU CANADA,

PAYS EN GÉNÉRAL,

DE 1534 à 1847.

Le Révérend M. Paquin, Prêtre, curé de Saint-Eustache, est sur le point de publier l'ouvrage dont nous venons de donner le titre. Déjà le Prospectus a été publié par la Presse Canadienne. [Voir Mélanges Religieux... Revue Canadienne... Minerve.]

Le No. du 23 avril dernier, [Mélanges Religieux] contient deux lettres remarquables adressées à M. le curé Paquin, par des personnes recommandables dans la société, qui ont pu parcourir, apprécier et juger les Mémoires Historiques sur l'Église du Canada, etc.

En publiant aujourd'hui le fruit d'un grand nombre d'années de travaux, de recherches, de compilations faites avec le plus grand soin, M. Paquin cède au désir de ses nombreux amis. Cette publication n'est pas pour lui une opération mercantile, qui ne conviendrait pas au caractère sacré dont il est revêtu : c'est une dette qu'il entend payer à l'Église du Canada, comme à son Pays.

M. le curé Paquin n'a pas eu la prétention d'écrire l'histoire de l'Église du Canada, pas plus que l'histoire de son Pays : les travaux apostoliques, auxquels il s'est dévoué, ne le lui auraient pas permis. Il a d'ailleurs bien compris que l'histoire d'un Pays comme le nôtre, surtout, devait être ajournée à des temps plus reculés, pour pouvoir être marquée du cachet de l'indépendance et de l'impartialité. Le citoyen, quelque éminent qu'il soit, qui a vécu au milieu d'événements contemporains, qui a pu y être mêlé soit par ses amis politiques, ne peut prétendre au titre d'historien ; quelque soit sa position sociale, l'indépendance de son caractère.

Les Mémoires de M. le curé Paquin sont de riches matériaux pour l'histoire du Canada. M. Paquin ne veut pas, comme l'avare, jouir seul de ce précieux trésor. Il veut fournir à la jeune génération sur laquelle repose aujourd'hui l'avenir de la nationalité canadienne, les moyens faciles de suivre les travaux de leurs pères, de s'éclairer pour remplir leur mission de l'exemple du passé ; puis enfin de saisir la plume de l'historien, pour classer les faits accomplis. Récompenser, blâmer les corps politiques, les citoyens pour la part qu'ils ont pu y prendre.

M. le curé Paquin a fouillé partout : Archives Ecclésiastiques, Bibliothèques particulières des Séminaires, des Evêchés, des Cures, des Communautés Religieuses, Archives des Greffes de nos Cours, etc. Il a tout mis à contribution, et pour cela il n'a épargné ni soins, ni dépenses. Dans ses Mémoires, pas un fait qui ne soit vrai, pas un événement qui n'ait été constaté d'une manière authentique. Ce laborieux et infatigable ecclésiastique a cru devoir joindre à ces Mémoires une riche galerie biographique qui contiendra tous les noms des citoyens qui se sont distingués par des services rendus au Pays, à quelque titre que ce soit.

Tableau des Membres du Clergé, avec des notes sur chacun d'eux. Idem. des Membres des Communautés Religieuses, Pères Jésuites, Récollets et autres, etc.

Tableau des Fondateurs des Communautés Religieuses de Femmes, Ursulines, Congréganistes, etc. Supérieures, Membres de l'Administration, etc. Tableau des principales familles, dont les noms sont liés à l'histoire du pays. Généalogie, etc. Notices sur MM. les Artistes, les Peintres, les Hommes de Lettres, les Mécaniciens, les Négociants, etc.

Notices sur toutes nos Églises, époques de leurs fondations, comprenant le détail de tout ce que ces établissements renferment de précieux, comme Tableaux, Sculptures, etc.

Nous ne pousserons pas plus loin cette récapitulation, ce qui pourrait être fastidieux.

En résumé, nous dirons en un mot, que les Mémoires de M. Paquin sont une riche mosaïque où chacun peut puiser à son gré, et trouver des faits qui sont de nature à l'intéresser soit comme homme public, soit comme simple particulier, à quelque classe de la société qu'il appartienne.

MM. FABRE ET CIE., Rue St. Vincent ; CHAPELEAU ET LAMOTHE, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire ; J. B. ROLLAND, Rue St. Vincent ; et l'imprimeur LOUIS PERRAULT, sont chargés de recevoir la souscription, tant pour la Ville que pour la Campagne.—L'on souscrit aussi au Bureau des MÉLANGES.

L'ouvrage se composera de trois beaux volumes in-8vo. sur caractères neufs et papier superfine. Il paraîtra par livraison d'un volume tous les trois mois, sitôt la liste des abonnés aueux forte pour assurer les frais de l'impression. Chaque volume coûtera 5s. broché, ou 5s. 6d. cartonné, payable lors de la livraison. 28 septembre 1847.—no.

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & CIE., Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. Vic. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Direct.

Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET & JOS. CHAPELEAU,

PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.